



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/174
12 mars 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/RUSSE

Quarante-deuxième session
Points 50 et 73 de la liste préliminaire*

CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS EXPERIMENTALES D'ARMES NUCLEAIRES

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA
SECURITE INTERNATIONALE

Lettre datée du 12 mars 1987, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Mongolie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une déclaration du représentant du Ministère des affaires étrangères de la République populaire mongole, publié le 5 mars 1987 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 50 et 73 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) G. NYAMDOO

* A/42/50 et Corr.1.

ANNEXE

Déclaration du représentant du Ministère des affaires étrangères
de la République populaire mongole, en date du 5 mars 1987

La République populaire mongole accueille favorablement et appuie l'entrée en vigueur du Traité de Rarotonga, par lequel le Pacifique sud est déclaré zone exempte d'armes nucléaires.

La décision des Etats membres du Forum du Pacifique sud de faire de leur région une zone exempte d'armes nucléaires montre, par un nouvel exemple concret, que tous les Etats de la région de l'Asie et de l'océan Pacifique, petits et grands, peuvent, séparément ou collectivement, servir efficacement cette noble cause qu'est la protection de l'humanité contre une catastrophe nucléaire.

L'étape franchie par les Etats parties au Traité de Rarotonga contribuera à la cessation de tous les essais nucléaires et à l'élimination de tous les types d'armes de destruction massive, et permettra d'assurer la sécurité générale des pays de la région.

Comme on le sait, l'URSS et la République populaire de Chine ont signé les Protocoles 2 et 3 du Traité de Rarotonga; la Mongolie est convaincue que si tous les Etats dotés d'armes nucléaires suivent cet exemple, la dénucléarisation effective des nations du Pacifique sud sera assurée.

De concert avec toutes les forces éprises de paix, la Mongolie se prononce pour l'élimination des foyers de tension et de conflit et affirme que la région de l'Asie et du Pacifique ne doit pas devenir une zone d'implantation de missiles et d'engins nucléaires. Seuls des efforts collectifs peuvent assurer une paix durable et une sécurité générale en Asie.

La Mongolie est à cette fin disposée à coopérer avec tous les pays de la région.
